

SERVICE DE PNEUMOLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des affections des organes respiratoires, de leurs voies et de leurs vaisseaux. Les techniques de ventilation mécanique non-invasive, d'oxygénothérapie avec surveillance continue de l'oxymétrie et de kinésithérapie respiratoire y sont mises en œuvre. Le service de pneumologie dispose d'un accès à un plateau médicotechnique d'imagerie, de bronchoscopie et d'investigations fonctionnelles respiratoires, ainsi que d'un lien fonctionnel avec un service de soins intensifs établis sur le même site précisant les conditions de transfert des patients entre ces services. Le service participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.				
Niveau national		Planification¹ <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	Situation au 01.07.2025	Autorisations <i>À partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services Antennes	4 services /	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne
	Nombre de lits minimum/service	8 lits	13 lits	13 lits	13 lits
	Nombre de lits au niveau national	80 lits maximum	80 lits	80 lits	86 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	CHdN-Ettelbruck : 13 lits²	CHL-Centre : 23 lits CHL-Kannerklinik : 6 lits HDJ (HDJ non chirurgicale - Laboratoire du sommeil)	CHEM-Esch : 19 lits	25 lits dont - Service : HRS-Zithaklinik : 15 lits - Antenne : HRS-Kirchberg : 10 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2025	CHdN-Ettelbruck : 13 lits <i>(CHdN-Wiltz : L'unité médico-technique Laboratoire du sommeil comporte également 5 salles qui ne sont pas considérées comme des lits)</i>	CHL-Centre : 23 lits CHL-Kannerklinik : 4 lits HDJ (HDJ non chirurgicale - Laboratoire du sommeil)	CHEM-Esch : 19 lits	25 lits dont - Service : HRS-Zithaklinik : 15 lits <i>(dispose d'1 lit HDJ parmi les 4 lits HDJ laboratoire du sommeil inclus dans l'HDJ non chirurgicale)</i> - Antenne : HRS-Kirchberg : 10 lits

Équipements nécessitant de personnel hautement qualifié ou des conditions d'emploi particulières au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 3</i>	<i>Au sein de l'unité médico-technique Laboratoire du sommeil située sur le site Wiltz : -5 polysomnographes (Sonata/PrismaLAB-Loewenstein Medical®) -1 appareil EMG (Natus®)</i>	CHL-Centre : Type d'équipement non précisé : 4x Acertys®	/	HRS-Zithaklinik : 4 polysomnographes (Medatec Dream®)
Équipements dont la valeur unitaire à neuf dépasse 250 000 euros HTVA au 01.07.2025 <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art. 14</i>	/	/	/	HRS-Zithaklinik : 2 cabines de pléthysmographie (Carefusion Vyntus Body®)
Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>	CHdN-Ettelbruck : 13 lits	CHL-Centre : 23 lits CHL-Kannerklinik : 6 lits HDJ (HDJ non chirurgicale - Laboratoire du sommeil)	CHEM-Esch : 20 lits	30 lits dont - Service : HRS-Zithaklinik : 22 lits - Antenne : HRS-Kirchberg : 8 lits

¹La loi du 19 décembre 2025 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière de 2018 et porte le nombre maximal national de lits de 80 à 100 à compter du 1^{er} janvier 2026.

²Suppression des lits Wiltz en 2024.